



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille quinze le 7 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 1 avril 2015, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme FLORENTIN, M. VERDIER, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. GABARD, Mme HOLGADO, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M. BODIN, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

Etait excusé et représenté par pouvoir:

M. LIMINIANA à Mme QUERAL

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 26

Conseillers votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

25 – REALISATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME - AP/CP : MODIFICATION

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2311-3, le conseil municipal, par délibération du 27 janvier 2009, a mis en place une procédure d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme.

Une Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Il s'avère nécessaire de modifier cette autorisation de programme.

L'autorisation de programme se présente ainsi :

Prestations	Montant de l'Autorisation de Programme	Montant des Crédits de Paiements						
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Etude	92 255,08		14 691,22	26 191,05	6 478,83	6,13	35 325,91	9 561,94
Publicités	699,73	699,73						
Procédure enquête publique (commissaire enquêteur, annonces, ...)	10 000,00							10 000,00
Total	102 954,81	699,73	14 691,22	26 191,05	6 478,83	6,13	35 325,91	19 561,94

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la nouvelle répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 30 mars 2015 et a émis un avis favorable .

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 15/04/15
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20150407-20259-AU-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Francis RIMARK

